



Le 6 février 2017

Par SDÉ, courriel et messagerie

Monsieur Pierre Méthé
Directeur des Affaires institutionnelles
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption de normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (normes « CIP ») d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de Coordonnateur de la fiabilité au Québec le (« Coordonnateur »)
Dossier Régie : R-3947-2015 Phase 2 / Notre dossier : R051448 JOT**

Monsieur,

Faisant suite à la correspondance de la Régie de l'énergie en date du 1^{er} février 2017, le Coordonnateur demande à la Régie que l'ordonnance de confidentialité émise par la décision D-2016-152 s'applique à la version confidentielle du plan d'argumentation déposé par le soussigné le 8 novembre 2016 (pièce B-0071). Une version caviardée est jointe à la présente lettre pour dépôt au SDE de la Régie.

Par ailleurs, la pièce B-0070 (réponse du Coordonnateur à l'engagement n° 1 déposé lors de l'audience du 4 novembre 2016) n'est pas confidentielle et peut être publiée sur le SDÉ de la Régie.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

JOT /sg

p. j.

c. c. M^e Pierre Grenier et M^e Catherine Dagenais (procureurs de RTA)